



COMPTE RENDU du 16 janvier 2019

(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an 2019, le 16 janvier à 20 heures,
Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis à la salle annexe de la mairie,
en séance publique, sous la présidence de Mme Martine MILLOT.

Date de convocation : 11 janvier 2019
Nombre de conseillers en exercice : 19
Membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de votants : 11

PRESENTS : MMES Martine MILLOT, Mélanie BRANCOURT, Catherine GRENIER, Maryvonne GODART, Corinne PEIGNOT, MM Jean-François LAKOMY, Gérard LAMBERT, Alain PAUPHILET, Jean-Pierre DRALET, Joël CHANTEREAUX

ABSENTES EXCUSEES : MMES Solène WAWROWSKI, Marie-Anne BREMONT

ABSENTS : Mme Aurélie DUPORT, MM Michel VEGAS, Pierre-Marie DELABORDE, Gilles FORT, Thierry GALLAND, Kévin LARCHER, Yannick PILLARD

POUVOIR : Mme Marie-Anne BREMONT à M. Jean-François LAKOMY

M. Joël CHANTEREAUX a été nommé secrétaire de séance

Compte-rendu du 11 décembre 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°1/2019 : Demande de subvention DETR : Réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable - Rue des Tuileries

Mme le Maire rappelle le projet global d'aménagement de la rue des tuileries (partie basse). Elle évoque la possibilité de solliciter des aides dans le cadre de la DETR pour la réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable.

Le montant des travaux est évalué à 49 527,50 € HT, soit 59 433 € TTC

Le plan de financement est décomposé comme suit :

Montant HT :	49 527,50 €
Subvention Conseil Départemental (20 %)	9 905,50 €
Subvention DETR (40 %)	19 811 €
Reste à charge commune HT	19 811 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Mme le Maire à solliciter des fonds au titre de la DTER 2019 pour les travaux d'eau potable de la Rue des Tuileries.

Délibération n°2/2019 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : Réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable – rue des tuileries

Mme le Maire rappelle le projet global d'aménagement de la rue des tuileries (partie basse). Elle évoque la possibilité de solliciter des aides auprès du Conseil Départemental pour la réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable.

Le montant des travaux est évalué à 49 527,50 € HT, soit 59 433 € TTC

Le plan de financement est décomposé comme suit :

Montant HT :	49 527,50 €
Subvention DETR (40 %)	19 811 €
Subvention Conseil Départemental (20 %)	9 905,50 €
Reste à charge commune HT	19 811 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Marne pour les travaux d'eau potable de la Rue des Tuileries.

Délibération n°3/2019 : Demande de subvention DETR : Travaux Eglise

Madame le Maire énonce que suite à la visite, l'an passé de Monsieur Jean-Pierre RIOCREUX, des travaux doivent être entrepris sur l'église « Nativité de la Vierge ».

Ces travaux indispensables sont :

- Reprise intégrale des joints de l'escalier y compris sa couverture en pierre
- Reprise de joints sur l'arc NORD et SUD de la travée avant transept

Le montant total est estimé à 16 730 € HT soit 20 076 € TTC.

Le plan de financement se décompose comme suit :

Montant HT :	16 730 €
Subvention UDAP (30 %)	5 019 €
Subvention DETR (40 %)	6 692 €
Reste à charge commune HT	5 019 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Mme le Maire à solliciter des fonds au titre de la DTER 2019 pour les travaux sur l'église « Nativité de la Vierge ».

Délibération n°4/2019 : Demande de subvention DETR : Aménagement d'une rampe d'accessibilité aux personnes PMR à la salle des Fêtes Pierre DECORPS

Mme le Maire expose les travaux de mise en conformité de la rampe d'accès PMR impliquant la reprise complète de l'escalier existant.

Elle rappelle que ces travaux inscrits dans l'agenda d'accessibilité programmée. (Adap) s'élèvent à 25 000€ HT soit 30 000 € TTC

Le plan de financement se décompose comme suit :

Montant HT :	25 000 €
Subvention DETR (40 %)	10 000 €
Reste à charge commune HT	15 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Mme le Maire à solliciter des fonds au titre de la DTER 2019 pour les travaux de mise en accessibilité de la rampe d'accès de la salle des fêtes Pierre DECORPS.

Délibération n°5/2019 : Demande de subvention DETR : Réparation du clocheton mairie

Madame le Maire expose les difficultés de trouver une entreprise pour réparer le haut du clocheton de la mairie. Indelec qui a installé le parafoudre, nous avait communiqué une adresse dans le nord

Parallèlement, nous avons pris contact avec la société qui intervient sur la couverture de l'église de Pargny sur Saulx et nous attendons son devis sous peu.

Nous avons dans ce cadre précis pris attache auprès de Mme la Sous-Préfète qui accorde quelques jours supplémentaires pour l'envoi du devis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Mme le Maire à solliciter des fonds au titre de la DTER 2019 pour les travaux de sécurisation du campanile de la Mairie

Délibération n°6/2019 : Renouvellement de l'engagement à la certification PEFC

Mme le Maire mentionne que l'engagement dans le programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) est arrivé à son terme au 31 décembre 2018.

Elle passe la parole à Monsieur Gérard LAMBERT en charge des affaires de la forêt.

Monsieur Gérard LAMBERT précise que la certification est renouvelée tous les 5 ans, qu'elle permet une reconnaissance des bois de bonne qualité, d'une bonne gestion. Il ajoute que l'ONF, les chasseurs et les affouagistes participent à cette bonne gestion.

Les travaux sylvicoles sont réalisés par l'ONF. Notre forêt est essentiellement composée de chênes et la commune engage des programmes de renouvellement de la forêt pour les générations futures.

Madame Catherine GRENIER interroge sur les obligations imposées par cette certification. Monsieur Gérard LAMBERT répond qu'aucune charge supplémentaire n'est à prévoir, étant donné que l'ONF se charge de l'entretien.

Madame le Maire signale que le cours des essences des bois fluctue au fil du temps, aujourd'hui, le cours du chêne est haut du fait d'une forte demande.

Monsieur Gérard LAMBERT ajoute que les maladies peuvent également venir les modifier.

Madame Mélanie BRANCOURT complète par le fait que la sécheresse a touché durement la forêt l'été passé.

Monsieur Gérard LAMBERT déclare que le panneau d'information est installé à l'entrée de la forêt, que la commune est en attente des informations à afficher. De plus, un aménagement autour de ce panneau sera réalisé au printemps.

Madame Martine MILLOT fait part de la présence d'un arbre remarquable qui sera pointé sur le plan affiché dans le panneau.

PEFC est le premier système de certification forestière privée qui promeut la gestion durable des forêts. C'est également le premier système de certification forestière en termes de surfaces forestières certifiées et la première source de bois certifié au monde.

La certification de notre forêt permet d'apporter une valeur ajoutée aux bois qui se négocient à un prix supérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Mme le Maire à renouveler l'engagement à la certification PEFC et à signer l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Délibération n°7/2019 : Renouvellement des baux de la trésorerie

Mme le Maire signale que les baux de location d'une durée de 9 ans de la trésorerie arrivent à échéance le 31 janvier 2019 : locaux à usage de bureaux d'une surface utile nette de 74 m² et appartement situé au 1^{er} étage de type F5 d'une surface habitable de 103 m². Cet immeuble est situé au 8 place Charles de Gaulle.

Les loyers pour les locaux à usage de bureaux sont de 1334.22 € / trimestre et pour l'appartement de 1405.91 € / trimestre. Ils sont revalorisés à chaque date anniversaire selon l'indice de référence des loyers.

Auparavant, les services d'évaluation de la Direction des Finances Publiques s'occupaient de la rédaction des baux. Or, depuis cette année, cette fonction a été re-centralisée au Pôle de gestion domaniale à Strasbourg.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les différents baux avec la Direction des Finances pour l'immeuble situé 8 place Charles de Gaulle.

Communications et questions diverses

- Mme le Maire donne lecture des cartes de remerciement reçues de la part des familles éprouvées par un deuil et auxquelles la commune a adressé ses condoléances.
- Cahier de doléances et de propositions : un cahier est mis à la disposition des administrés dans le hall de la Mairie. Son contenu sera transmis à Monsieur le Préfet de la Marne et Madame et Messieurs les Parlementaires.
- Grand débat national : Mme le Maire évoque les 4 thèmes proposés pour le débat qui peut être organisé par des entités publiques ou des associations et ajoute ne pas avoir d'autres informations sur le sujet à ce jour.
- Rencontre avec Maître Renoud : l'acte de vente au profit de M. et Mme Marteleur est en cours de rédaction, l'affaire Arnicot pour l'achat d'une parcelle rue des tuileries est en passe de se finaliser et concernant les baux emphytéotiques de la rue de l'aquitaine : une étude est faite pour identifier la meilleure procédure à utiliser pour la vente des parcelles.
- Salle des Fêtes : plusieurs entreprises ont été sollicitées pour des devis et conseils concernant la façade extérieure. La réflexion porte sur un ravalement en peinture aussi sur une isolation extérieure : un premier devis pour la rénover en peinture a été reçu.

Madame Corinne PEIGNOT questionne sur l'état de la toiture. Monsieur Jean-François LAKOMY confirme le bon état de la toiture et précise que l'intervention de l'entreprise LIMOSIN, il y a quelques années, l'a rendue étanche.

Monsieur Jean-François LAKOMY annonce les différentes possibilités pour une isolation extérieure. Pour pouvoir solliciter des aides, les travaux doivent répondre à la norme RT 2012.

Madame Corinne PEIGNOT évoque le remplacement des baies vitrées. Madame le Maire ajoute que les huisseries seront certainement traitées dans une autre étape car le projet global nécessite un budget important.

Monsieur Jean-François LAKOMY indique que certaines entreprises préconisent de poser un châssis intérieur qui viendrait en appui avec l'enlèvement des carreaux extérieurs.

Madame le Maire annonce que les travaux de création de toilettes handicapé ont commencé. Monsieur Jean-François LAKOMY fait part que des canalisations vétustes ont également été remplacées.

Monsieur Joël CHANTEREAUX signale que le traiteur lors du réveillon de la Saint-Sylvestre a rencontré un problème d'eau chaude. Monsieur Gérard LAMBERT déclare qu'il a vérifié et qu'il s'avère que l'intégralité du ballon d'eau chaude avait été vidé. Il n'y a aucun problème particulier, il ne faut peut-être pas laisser l'eau couler en permanence. Monsieur Alain PAUPHILET souligne qu'il s'agit d'un office et non d'une cuisine.

Madame Corinne PEIGNOT demande pourquoi la salle à manger n'est pas ouverte. Madame le Maire explique avoir rencontré des problèmes relatifs à la vaisselle d'où sa fermeture. Monsieur Jean-François LAKOMY propose un aménagement qui pourrait être réalisé pour pallier à ce problème.

- Ordures ménagères : Madame le Maire explique que la distribution en cours des bacs est réalisée par la société Viacol, sous-traitant de la société Eco-Déchets, titulaire du marché du SYMSEM.

Constat de plusieurs difficultés : la Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx, a été annoncé qu'un agent, en porte à porte, devait rencontrer les habitants pour étudier la composition de chaque foyer et expliquer la redevance incitative. Ce dispositif n'a pas eu lieu, un document a été déposé dans chaque boîte à lettre, à charge pour les habitants de compléter l'étiquette jaune et si besoin d'appeler le numéro vert mis en place.

Or, plusieurs Sermaiziens n'ont pas reçu ce premier courrier. Le livreur est passé et a déposé les bacs en fonction d'un listing établi. Là aussi, des erreurs ont été relevées.

Les administrés posent des questions auxquelles, nous élus, nous ne pouvons pas répondre. Nous subissons des reproches parce que le SYMSEM n'a pas encore voté certains tarifs (coût supplémentaire des levées en fonction des bacs, coût des sacs prépayés et jusqu'à récemment, nous ne connaissions pas le nombre de levées. C'est annoncé : 18 levées par an et par foyer.

Monsieur Alain PAUPHILET regrette que les informations n'aient pas été transmises par la Communauté de Communes.

Madame Mélanie BRANCOURT trouve anormal cette baisse de service pour un coût identique.

Monsieur Alain PAUPHILET signale que Monsieur le Président du SYMSEM a déclaré que le coût n'augmenterait pas.

Madame le Maire passe la parole à Mme Radija ARNICOT présente dans la salle pour qu'elle relate la conversation téléphonique qu'elle a eu avec une personne du SYMSEM. Madame Radija ARNICOT énonce que le tarif de 2,50 € la levée supplémentaire lui a été communiqué. Elle ajoute qu'un vol de poubelles est déjà à déplorer. Ce tarif annoncé n'est pas encore voté.

Madame le Maire stipule que les contestations sont entendues : 18 au lieu de 52 passages et il est évident que ces dernières ont déjà été remontées auprès du SYMSEM.

Concernant les sacs prépayés, nous avons appris le 15 janvier que leur contenance est de 50 litres. Le coût de chaque sac sera connu la semaine prochaine. Cette étude de sacs prépayés concerne surtout les personnes qui ont des résidences secondaires, les utilisateurs de la Salle des Fêtes Pierre DECORPS et les associations.

Il n'est pas normal que tous les habitants de Sermaize paient pour les déchets des repas organisés à la Salle des Fêtes. Si le coût du sac prépayé est raisonnable, c'est la solution la plus juste pour tous. Par contre, Madame le Maire n'a pas connaissance à ce jour de la date de livraison de ces sacs. Dans plusieurs communes avoisinantes, les utilisateurs de la Salle des Fêtes ramènent leurs déchets à la maison ou paient un supplément.

Madame Catherine GRENIER questionne sur la carte de déchetterie. Madame le Maire explique que cette carte permet d'accéder à la déchetterie 18 fois par an. Elle indique que d'après les statistiques établies, le nombre moyen de passages pour un foyer est de 5 par an.

Madame Catherine GRENIER regrette cette décision qui selon elle va à l'encontre du tri et demande le coût d'un passage supplémentaire. Madame le Maire répond ne pas détenir l'information. Concernant les professionnels, il existe des contrats pour qu'ils puissent déposer leurs déchets.

Pour les logements communaux, chaque locataire aura sa propre poubelle individuelle. Pour les déchets du cimetière, des halles, des poubelles de ville : aujourd'hui, tout déchet est trié par les agents communaux. Le SYMSEM propose un contrat pour éviter tout ce travail ; ce matin nous avons eu connaissance du coût à savoir 27 € par levée pour un bac de 660 litres sans pouvoir bénéficier d'une remise. Madame a effectué le calcul pour la commune qui s'élèverait à un coût annuel de plus de 8 000 € au lieu de 3 500 € en 2017.

A titre d'information, le SYMSEM prévoit une réunion publique pour Pargny sur Saulx et Sermaize dans le courant du mois d'Avril.

Monsieur Joël CHANTEREAUX, délégué auprès du SYMSEM, indique qu'auparavant des aides de l'Etat étaient plus importantes. Il ajoute que, au vu des informations transmises par d'autres collectivités, l'incitatif permet d'améliorer le tri sans avoir à déplorer davantage de dépôts sauvages. Il précise qu'il ne cautionne pas le nombre fixé de 18 levées.

Madame Mélanie BRANCOURT ne partage son avis à propos des dépôts sauvages qui selon elle vont augmenter.

Madame Maryvonne GODART demande si les logements vides recevront des bacs. Madame le Maire invite les propriétaires à appeler le numéro vert pour faire part de leur besoin dans ces logements.

Madame Catherine GRENIER signale une erreur sur la distribution de sa poubelle.

- Visite de l'entreprise GHM : Madame le Maire fait part de l'invitation du directeur de GHM pour une visite au cours du mois de mai. Elle ajoute qu'actuellement cette entreprise réalise un programme d'investissement conséquent.
- Zone du Grand Bernardsard : Madame Mélanie BRANCOURT interroge sur les terrains de cette zone et demande aux conseillers communautaires de s'informer à propos des baux qui doivent être établis avec les exploitants agricoles.

- Zone de la Source : Monsieur Gérard LAMBERT indique que les bâtiments sont démontés petit à petit et questionne pour connaître si un permis de démolition a été déposé et si un projet existe sur ce terrain.

Madame le Maire signale qu'il s'agit d'une propriété privée. Monsieur Alain PAUPHILET conseille de rechercher dans le plan local d'urbanisme pour vérifier si certaines façades sont répertoriées.

Monsieur Gérard LAMBERT indique que Monsieur Michel VEGAS valorise la ferraille.

- Cristal Union : Madame Mélanie BRANCOURT souhaite des informations sur ce site. Madame le Maire indique que Madame la Sous-Préfète est venue visiter le site accompagné de Monsieur le Président de la Communauté de communes et le possible repreneur. Ce sujet sera porté à l'ordre du jour du conseil communautaire.
- Personnel communal : Madame Mélanie BRANCOURT interroge sur les futurs départs en retraite des agents des services techniques. Madame le Maire lui répond que le départ le plus proche est fixé en 2020, et que pour les autres, aucune date n'est encore déterminée ; il convient d'attendre de plus amples informations.
- Agents recenseurs : Madame Catherine GRENIER souhaite connaître l'identité des agents recenseurs. 4 agents ont été recrutés : Madame Louissette CHANTEREAUX, Madame Rose-Marie BEGEL, Madame Manon MARTIN et Monsieur Maxime CAR
- Bibliothèque : Madame le Maire annonce que Monsieur Maxime CAR a été recruté pour remplacer Madame Valérie SAINT-PIERRE à la bibliothèque.

Fin de la séance à 21h15

Le Maire



Martine MILLOT

